
Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

PIECE JOINTE N° 10 Justification du dépôt de la demande de permis de construire

Rubrique 2221

Version 1
22/04/2021

CBM Filetage



Demandeur :
CBM Filetage
74 rue Nicolas Appert
62200 BOULOGNE SUR MER



Etablissement faisant l'objet de la demande :
Projet CBM Filetage
22 rue Saint-Vincent-de-Paul
62200 BOULOGNE SUR MER

Le projet est soumis à permis de construire.

Conformément à l'article R512-46-6 du code de l'environnement, la demande d'enregistrement sera complétée, dans les dix jours suivant sa présentation, par la justification du dépôt de la demande de permis de construire.